

Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne

Nicosie, 21-23 avril 2013

Session III: Cohésion sociale en période d'austérité –

Que peuvent faire les parlements ?

Note d'information

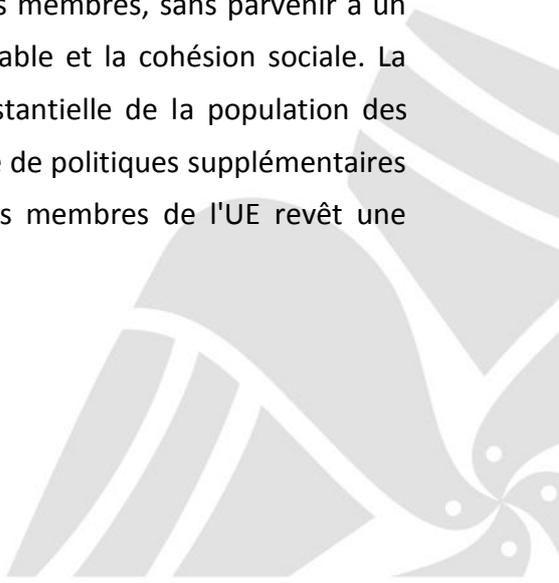
La crise financière et économique a mis en lumière le niveau élevé d'interdépendance des économies des États membres de la zone euro et la nécessité manifeste d'une gouvernance économique plus forte et d'une coordination plus étroite au niveau de l'UE. L'Union européenne (UE) a pris des décisions audacieuses visant à renforcer la gouvernance budgétaire au sein de l'Union économique et monétaire (UEM), tels le paquet législatif "six pack", le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), les propositions "two-pack" et le Mécanisme européen de stabilité (MES). La crise économique actuelle et les mesures d'austérité prises pour y faire face ont déjà eu un impact social énorme, notamment un taux de chômage élevé et une croissance atone. La nécessité de mettre en place des conditions de cohésion et d'inclusion sociales dans les États membres de l'UE se révèle plus impérieuse encore aujourd'hui, dans le contexte de la crise persistante.

Les efforts de l'UE destinés à renforcer l'UEM ont été complétés par d'autres initiatives prises pour stimuler la croissance durable et l'emploi. La stratégie "Europe 2020" pour une croissance intelligente, durable et inclusive, adoptée en 2010, vise à faire sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à porter à 75% le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans. Cependant, la persistance de la crise entrave la réalisation des objectifs sociaux d'"Europe 2020". Le «paquet emploi», présenté par la Commission le 18 avril 2012, prévoit un programme d'actions à moyen terme pour l'UE et les États membres, en vue de soutenir une reprise créatrice d'emplois. En outre, le «Pacte pour la croissance et l'emploi», adopté par le Sommet européen de juin 2012, invite les États membres à pratiquer des politiques budgétaires différenciées et axées sur la croissance, promouvoir le développement et la compétitivité, lutter contre le chômage et traiter de façon efficace l'impact social de la crise. Le «Paquet investissements sociaux : pour les investissements sociaux en faveur de la croissance et de la cohésion" de la Commission

européenne, adopté le 20 février 2013, porte sur le risque croissant de pauvreté et d'exclusion sociale découlant de la crise. La Commission souligne l'importance des investissements sociaux, étant donné que les États membres doivent orienter leurs investissements vers le capital humain et la cohésion sociale, dans la limite de leurs contraintes budgétaires existantes. Le Paquet investissements sociaux fournit également aux États membres des orientations sur la façon d'utiliser au mieux l'aide financière reçue de l'Union européenne, en particulier du Fonds social européen.

Les parlements nationaux devraient être associés de façon adéquate à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des réformes économiques et sociales au niveau national. Le processus du semestre européen, introduit par le paquet législatif "six pack" est un outil destiné à améliorer la coordination des politiques de l'UE concernant les questions macroéconomiques et structurelles. Les parlements nationaux doivent veiller à ce que le processus soit démocratique et transparent et qu'il prévoie aussi un contrôle démocratique. La légitimité démocratique du semestre européen ne peut être obtenue qu'avec la participation directe des parlements nationaux à tous les stades du processus. Les parlements nationaux peuvent être associés à la discussion sur les programmes de stabilité ou de convergence et les programmes nationaux de réforme de leur pays avant que ceux-ci ne soient présentés à la Commission européenne. Ces programmes, pris en compte par la Commission européenne pour les recommandations spécifiques par pays, contiennent les décisions économiques et sociales les plus importantes à prendre dans l'année à venir. Les parlements nationaux doivent également être informés du projet de recommandations spécifiques de leur pays et peuvent envoyer leur avis aux gouvernements nationaux. Lors des débats sur les budgets nationaux, les parlements nationaux doivent évaluer si les recommandations spécifiques par pays ont été pleinement prises en compte et dûment reflétées dans les budgets nationaux.

Il est toutefois largement reconnu que les mesures d'austérité sévères ne sauraient à elles seules résoudre les problèmes rencontrés par l'UE et ses États membres, sans parvenir à un équilibre entre l'assainissement budgétaire, la croissance durable et la cohésion sociale. La situation désespérée dans laquelle se trouve une partie substantielle de la population des pays membres de l'UE gravement touchés souligne la nécessité de politiques supplémentaires visant la croissance. À cet égard, la solidarité entre les États membres de l'UE revêt une importance primordiale.



Le traité de Lisbonne a renforcé la responsabilité démocratique du Parlement européen et des parlements nationaux. Le renforcement supplémentaire de l'UEM doit s'accompagner de la participation proportionnelle du Parlement européen et des parlements nationaux. Il convient de renforcer la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux en s'appuyant sur l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) ainsi que sur le Protocole 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La semaine parlementaire européenne sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques et le dialogue politique avec la Commission européenne contribue également à la réalisation de cet objectif.

Toutefois, si la cohésion sociale ne doit pas être bafouée par le processus de l'adoption des mesures d'austérité, le contrôle démocratique et la responsabilité doivent s'exercer au niveau où les décisions sont prises et appliquées, y compris les décisions de la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international).

La situation dramatique dans laquelle s'est trouvée la République de Chypre, en raison de la décision récente de l'Eurogroupe, démontre clairement les conséquences de l'échec monumental du respect desdits principes du contrôle démocratique et de la responsabilité. Les parlements ne peuvent pas être laissés dans l'obscurantisme et ensuite on ne peut pas tout simplement leur demander d'approuver des mesures préparées par les centres de prises de décisions, qui sont eux-mêmes loin d'être transparents et surtout lorsque ces mesures détruisent le tissu même de la société. De même, le Parlement européen devrait être tenu informé au fur et à mesure des délibérations et bien avant qu'un plan final ne soit imposé aux Etats membres en crise.

Avant tout, la cohésion sociale en temps d'austérité n'est pas possible, si l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne n'est pas respecté, à savoir la solidarité entre les Etats membres. Si l'approche vis-à-vis d'un Etat membre est uniquement dictée par la stricte adhésion à des considérations économiques et parfois politiques, sans aucun respect quant aux implications sociales dans cet Etat membre, la cohésion sociale est dès lors étouffée.

La Conférence des Présidents de parlements, qui sera accueillie du 21 au 23 avril 2013 par la Chambre des Représentants, à Nicosie, vise à contribuer à la participation active des parlements nationaux à l'élaboration des politiques économiques et sociales. La mise en œuvre de politiques équilibrées et socialement sensibles revêt une importance particulière dans le contexte de la crise financière qui a durement frappé le niveau de vie des citoyens européens. Lors de la prochaine Conférence, les représentants nationaux auront l'occasion de

discuter et d'exprimer des points de vue sur le renforcement supplémentaire de la participation des parlements nationaux, dans le cadre du semestre européen, en vue d'assurer la responsabilité démocratique et la légitimité nécessaires du processus.

Les questions éventuelles à examiner par les Parlements nationaux, afin de stimuler la discussion sur la façon dont les parlements nationaux peuvent jouer un rôle plus proactif dans la gouvernance économique en évolution de l'UE, peuvent comprendre:

- La légitimité démocratique et la responsabilité de l'avenir de l'Union économique et monétaire, y compris les décisions affectant gravement la vie des citoyens
- L'adoption de politiques destinées à donner une portée réelle au principe essentiel de la solidarité entre les pays membres de l'UE
- La participation active des parlements nationaux au semestre européen et au semestre national
- L'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)
- La participation accrue des parlements nationaux au dialogue politique avec la Commission européenne

